

# Fonds de garantie de Mayotte

## RÉGION MAYOTTE

### Présentation du dispositif

Le FGM vise à faciliter l'accès aux crédits bancaires des TPE et PME exerçant une activité à Mayotte.

Il permet aux entreprises locales d'obtenir des financements pour leurs investissements.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide vise les TPE et PME exerçant une activité à Mayotte. L'offre est ouverte auprès de toutes les banques.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles au FGM prêts court, moyen ou long terme, crédits baux et cautions bancaires mis en place dans le cadre :

- de la création,
- du développement,
- de la transmission,
- du renforcement de la structure financière
- de votre entreprise.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le plafond d'engagement du FGM est fixé à :

- 229 000 € par entreprise ou groupe d'entreprises pour les concours à moyen ou long terme (plus de 2 ans),
- 77 000 € pour les concours court terme ou le renforcement des fonds propres.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

L'instruction de la demande se fait sur la base d'un dossier transmis par la banque du bénéficiaire.

Pour plus de renseignements il est possible de s'adresser à l'Agence Française de Développement.

### — Éléments à prévoir

Ce dossier devra comporter tous les éléments nécessaires à l'expertise de la demande :

- présentation de l'entreprise, des dirigeants,
- du projet d'investissement.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Dirigeant

---

## Organisme

### RÉGION MAYOTTE

- Centre Maharajah  
Zone Industrielle de Kawéni  
BP 101  
97600 MAMOUDZOU  
Téléphone : 33 (0)2 69 66 10 00